

individus et des institutions au "produit social brut".

Au niveau de l'individu l'intégration sociale se pose donc en termes de qualification.

On sait que les possibilités de qualification du handicapé mental sont limitées; ce qui ne signifie pas qu'à l'heure actuelle l'investissement soit déjà optimal.

Il faut noter dans ce même contexte que l'évolution rapide des structures de la production et de la nature du travail rend plus difficile encore une qualification réaliste de l'handicapé mental.

La discussion proprement pédagogique est beaucoup trop polarisée pour la qualité faible des arguments cités des deux cotés.

Les défenseurs de la pédagogie spéciale et des institutions spéciales font valoir l'attention continue d'un personnel spécialisé, les programmes adaptés et le travail en petits groupes pour garantir une évolution positive et poussée des facultés des enfants mentalement handicapés...

Les adversaires de la "ségrégation" sont formels: l'isolement des enfants mentalement handicapés est une privation, une privation du modèle positif que présente l'enfant normal. L'enfant normal de son côté est privé d'une expérience sociale importante, celle d'apprendre de vivre avec des handicapés...

Les hypothèses de base sont plausibles, des deux cotés; elles ne peuvent guère être démontrées de façon nette.

L'expérience de tous les jours montre que le problème de la ségrégation et de la sélection est difficile à éviter. On n'a qu'à visiter une institution qui accueille des handicapés mentaux graves pour bien se rendre compte